

Mouvement intra-départemental 2024

Chers-ères collègues,

Vous ne connaissez pas les nouvelles règles du mouvement, c'est votre premier mouvement ou vous avez besoin de réponses personnelles la CGT Educ'action 83 est là !!!

Nous vous proposons notre aide sous diverses formes :

- une **réunion d'information syndicale** le **mercredi 03 avril** en visio de **09h00 à 12h00** pour connaître toutes les règles du mouvement 2024 et son déroulement.
- une **réunion** le **mardi 09 avril** de **17h00 à 20h00** pour votre mouvement personnel (en visio).
- Et bien entendu nous restons à votre disposition pour toutes questions par mail cgteducprimaire@cgteducvar.fr ou par téléphone au **07.82.07.94.27**.

Pour vous inscrire :

- **Contactez- nous** à l'adresse suivante : cgteducprimaire@cgteducvar.fr
Nous vous enverrons ensuite un lien pour vous connecter.

- **Envoyez la lettre** suivante à votre IEN afin de l'informer de votre participation (voir notre modèle de lettre):

Nom Prénom
Fonction
Ecole/ Ville
Circo

Lieu / Date

A : Monsieur/Madame l'Inspecteur(-trice) de la circonscription de

Objet : Participation à une réunion d'information syndicale

Monsieur / Madame

Je soussigné vous informe par la présente que j'assisterai à une réunion d'information syndicale organisée par la CGT Educ'Action en date du deh àh.

Vous recevrez par la suite une attestation de présence pour les 3h qui s'imputeront sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement (hors APC) , conformément au **Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.**

Veillez recevoir, Monsieur/Madame l'Inspecteur(trice), l'expression de mes salutations respectueuses.

Une attestation de présence vous sera adressée après la réunion. Les heures à récupérer se font sur les 108h (animation pédagogique, journée de solidarité... sauf APC).
Vous avez droit à 3 réunions d'information syndicale par an. Avoir participé à une réunion d'info syndicale, d'une autre organisation syndicale ce trimestre, n'interdit pas de participer à une réunion de la Cgt-Educ' Action (dans la limite des 3 RIS par an en tout).

L'équipe 1er degré de la CGT éduc'action 83